



Numéro
Février
2026

La Nouvelle lettre d'information du **SCOT**

SCOT : LA PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

La fin de l'année 2025 aura été
marquée par deux étapes essentielles
pour la révision du SCoT :

- L'organisation d'ateliers de travail à destination des élus et partenaires publics
- La restitution du diagnostic et à l'ensemble des personnes publiques associées.

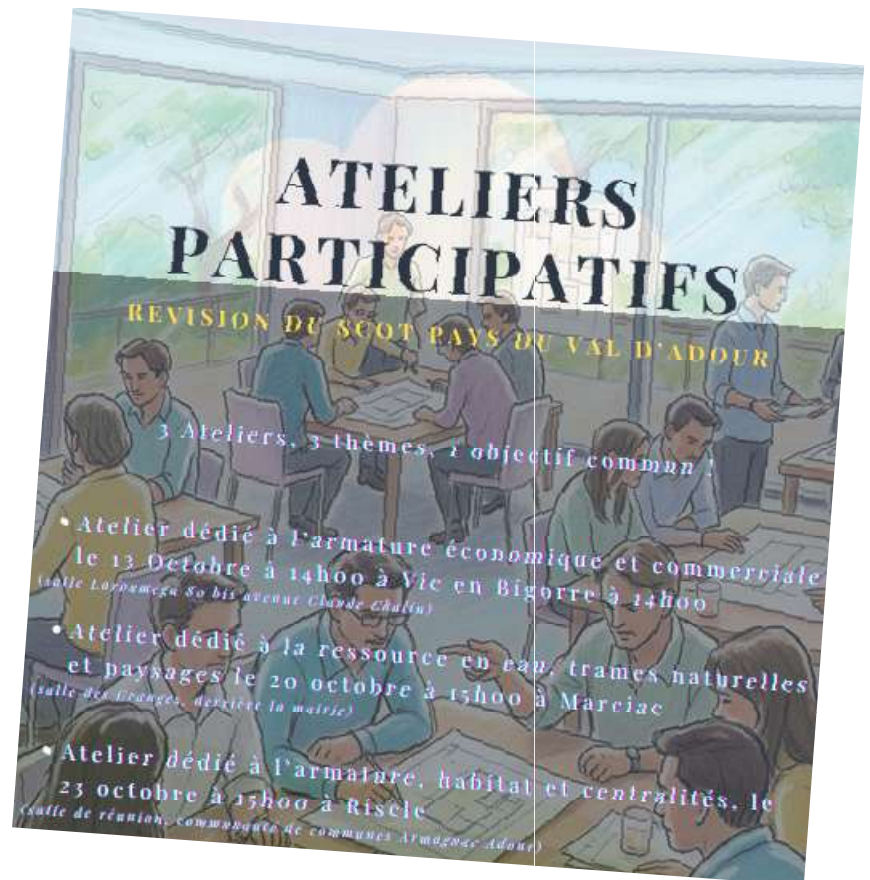
Ces étapes clôtureront les travaux
menés avant les échéances
électorales de mars 2026 avant une
reprise de la procédure dès le
printemps.

La rédaction du diagnostic

I. Des ateliers participatifs :

3 ateliers ont été organisés sur le territoire de chaque EPCI permettant aux élus et à nos différents partenaires d'échanger et de structurer leurs réflexions autour de trois thèmes :

- L'armature économique et commerciale
- L'armature logement et centralité
- L'armature environnement et ressource en eau.



Voici en synthèse les principaux enseignements de ces ateliers, qui ont permis de croiser les réflexions des élus, et des partenaires, sur différents axes du projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Val d'Adour

I.1 : Renforcer l'économie locale sans s'éparpiller

L'enjeu économique est central : maintenir ou créer des emplois, soutenir les commerces et les services, et faire en sorte que le territoire reste attractif pour les habitants comme pour les entreprises.

a) Conserver ce qui fonctionne : un maillage équilibré des services et des commerces

Les participants ont rappelé l'importance de **maintenir les services existants** (écoles, santé, sport, culture, marchés, commerces de proximité). L'objectif est de consolider ce qui fait déjà vivre les bourgs, en tenant compte de l'évolution de la population et notamment des besoins liés au vieillissement et au télétravail.

b) Mieux organiser le développement économique

Plusieurs voix ont appelé à **cesser la logique d'acceptation systématique de tous les projets**, au profit d'une vision plus stratégique. Cela concerne par exemple l'extension des zones d'activités, la localisation des commerces ou la création de nouvelles zones.

Il ressort une volonté d'**identifier clairement les pôles économiques** et d'éviter les implantations isolées qui affaiblissent les centralités.

c) Créer des conditions favorables à l'emploi

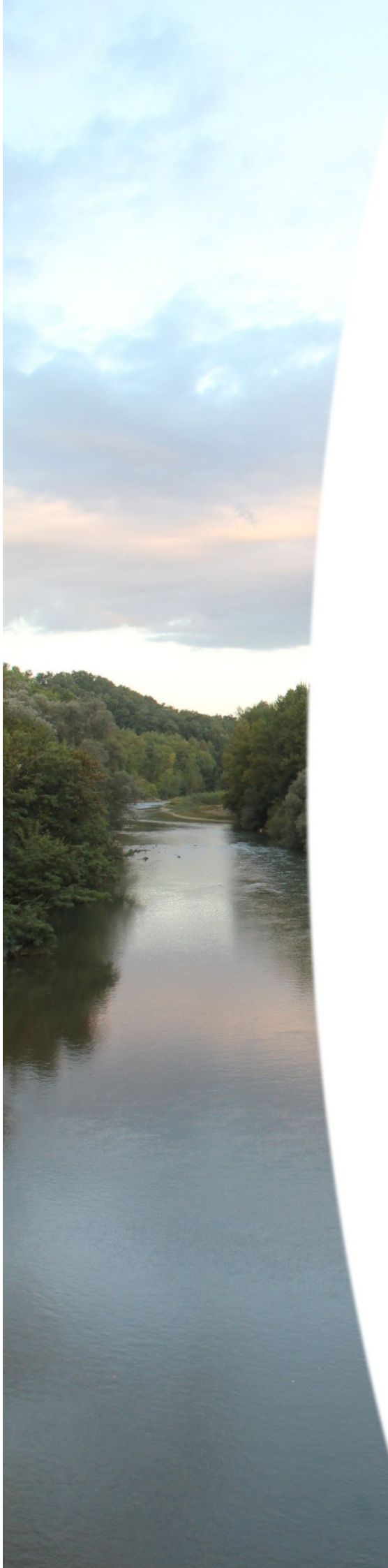
Parmi les points majeurs à intégrer, selon les participants aux ateliers :

- développer des **logements locatifs proches des zones d'emploi**, notamment pour les jeunes actifs ;
- réserver du **foncier disponible** pour accueillir de futures entreprises, notamment industrielles ;
- renforcer l'accompagnement des filières locales (agriculture, agroalimentaire, tourisme, bois, énergie solaire) ;
- mieux réutiliser les friches industrielles.

d) Un territoire en complémentarité avec Tarbes et Pau

Les participants rappellent que le Val d'Adour ne doit pas entrer en concurrence frontale avec les grandes agglomérations voisines. Au contraire, il s'agit de **profiter de cette proximité** pour développer des activités complémentaires et affirmer les spécificités du territoire.





I.2 : Habitat : consolider les centralités tout en répondant aux besoins des habitants

Le second atelier portait sur l'**armature territoriale**, c'est-à-dire la façon dont sont structurés les villages, bourgs relais et bourgs centres, et la manière dont l'habitat doit s'y développer.

e) Clarifier le rôle des bourgs centres et bourgs relais

Une question majeure est de savoir jusqu'où multiplier les **bourgs relais**, ces villages qui disposent de quelques services et pourraient jouer un rôle intermédiaire.

Si leur utilité est reconnue, certains élus alertent sur **le risque d'affaiblir les centralités principales** en les multipliant trop. Les bourgs relais doivent donc venir **appuyer**, et non concurrencer, les bourgs centres.

f) Hameaux : entre vigilance et pragmatisme

Les participants ont exprimé des inquiétudes quant au développement des **hameaux**, souvent éloignés des services. Dans un contexte de vieillissement, l'enjeu est d'éviter une dispersion de l'habitat qui rend plus coûteux et fragile le maintien des services. Le SCoT pourrait cependant **adapter la définition des hameaux**, aujourd'hui jugée trop restrictive, pour tenir compte des réalités locales.

h) Développer l'habitat là où il existe déjà

L'ensemble des échanges montre une volonté de **prioriser les bourgs centres**, tout en permettant, lorsque c'est cohérent, la poursuite du développement dans les villages déjà constitués.

Le SCoT devra donner un **cadre simple** et cohérent, sans entrer dans un niveau de détail qui entraverait ensuite les règlements des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

i) Une stratégie démographique ambitieuse n'est pas forcément positive

Pour maintenir la population, le territoire doit clarifier ses choix, et préciser son armature territoriale :

- quels pôles renforcer ?
- quels services garantir dans un plus grand nombre de communes ?
- comment organiser les mobilités entre les communes ?

Une réflexion sur les **parcours de vie** (enfance, jeunesse, vieillissement) sera à approfondir dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), deuxième étape de la révision du SCoT.

I.3 : Préserver l'environnement et la ressource en eau : un enjeu vital

Le troisième atelier a porté sur l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ces enjeux deviennent structurants pour l'avenir du territoire.

j) L'eau : une ressource fragile à sécuriser

Le territoire connaît régulièrement des **épisodes de stress hydrique en été**. Les participants ont insisté sur la nécessité de :

- préserver la ressource en eau potable ;
- développer le **stockage hivernal** pour sécuriser les usages estivaux ;
- intégrer la question de l'eau dans toutes les décisions d'aménagement.

Autrement dit, l'eau doit devenir un **pilier du futur projet de territoire**.

k) S'adapter au changement climatique

Les acteurs locaux accordent une importance forte à :

- la **rénovation énergétique** des logements, afin de réduire les consommations et d'améliorer le confort ;
- le développement des **énergies renouvelables**, notamment l'agrivoltaïsme et la méthanisation, dans le respect des sols agricoles ;
- la promotion de l'**autoconsommation énergétique** ;
- une meilleure prise en compte des épisodes de fortes chaleurs et de pluies intenses, en conservant la **perméabilité des sols** et en adaptant les aménagements.

l) Biodiversité : protéger les milieux et les continuités écologiques

Les participants rappellent la nécessité de :

- soutenir l'**activité agricole**, indispensable à la diversité des paysages et à l'économie locale ;
- lutter contre la **fragmentation des corridors écologiques**, souvent causée par l'étalement urbain ;
- intégrer la valeur des **services rendus par la biodiversité** (régulation de l'eau, qualité des sols, pollinisation...).



I.4 Conclusion : un territoire qui ajuste son équilibre en lien avec les évolutions climatiques et socio démographiques

Les trois ateliers révèlent un territoire attaché à son identité rurale, conscient des nécessaires évolutions. Trois lignes de force se dégagent :

1. **Concentrer l'effort sur les centralités** : bourgs centres d'abord, bourgs relais en appui, hameaux à accompagner avec prudence.
2. **Privilégier un développement économique maîtrisé**, en soutenant les filières locales et en anticipant les besoins en foncier, en logements et en services.
3. **Mettre l'eau et l'environnement au cœur du projet**, pour rendre le territoire plus résilient face aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne le partage de la ressource en eau à terme.

Cette synthèse permet de finaliser une 1^{ère} version du diagnostic à présenter aux personnes publiques associées et servira de base au **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, seconde étape de la révision du SCoT, avant la traduction opérationnelle dans le DOO. Les prochaines rencontres permettront d'approfondir ces orientations et de construire collectivement un projet équilibré, ambitieux et réaliste pour le Val d'Adour.

II. La restitution du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

Le 26 janvier 2026 a été organisée la restitution du diagnostic et des enjeux du territoire aux différentes personnes publiques associées (Services de l'Etat, Régions, Départements, SCoT voisins, EPCI, établissements publics...)

Cette rencontre a permis de présenter l'ensemble des travaux réalisés à nos partenaires afin d'obtenir leurs premières observations, remarques... Essentielles à la poursuite de la démarche.

Vous pourrez retrouver le compte rendu de cette restitution en vous adressant au Pays du Val d'Adour (revision.scot@val-adour.com)



III. Une démarche qui se pense avec vous !

La révision du SCoT doit être le moment privilégié d'un débat destiné à informer les acteurs – élus, habitants et usagers – du territoire quant à la nature et aux objectifs poursuivis mais également les associer à la démarche en instaurant un dialogue continu.

C'est pourquoi le Pays met en place un dispositif complet permettant de vous informer et de vous exprimer :

- Des réunions publiques aux moments clés de la démarche pour vous permettre de questionner le projet de SCoT, d'échanger avec élus et techniciens et de faire des propositions.
- Des registres de concertation sont mis à disposition au siège de chaque intercommunalité et dans les locaux du Pays Val d'Adour
- Une contribution par courrier est également possible à l'intention de :
 - M. GUILHAUMON Jean-Louis, Président du PETR Pays Val d'Adour
64 rue Darricau, 65 700 MAUBOURGUET
- ... Ou via l'adresse électronique dédiée au SCoT : revision.scot@val-adour.com
- Des articles de presse, et des articles d'information pour découvrir, à chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'avancement du SCoT.
- Un espace d'information sur le site internet du Pays Val d'Adour (SCoT)

<http://val-adour.fr/category/lettre-info-scot/>